

Grenoble, le 23 mai 2019

L'Administrateur général

à

L'ensemble des enseignants utilisateurs des plateformes du pôle AIP Priméca DS

Objet : respect des consignes de sécurité lors des travaux pratiques par les étudiants

Le CHSCT de Grenoble INP a remarqué lors de sa visite, le non-respect des consignes de sécurité par les étudiants concernant l'utilisation de machines dangereuses et tout particulièrement le port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) sur la plateforme GINOVA de l'AIP Priméca DS.

La mise en place d'un travail pratique ou d'un projet nécessite les étapes suivantes :

- En amont, vous évaluez le risque et rédigez le protocole des manipulations en intégrant les consignes de sécurité à respecter.
- Avec le responsable pédagogique, le responsable technique et le personnel technique de la plateforme, vous établissez les procédures nécessaires à un travail en sécurité et vous veillez au respect des installations, des équipements et du matériel.
- Vous faites remonter les besoins ou dysfonctionnements au directeur du pôle et vous vous assurez que les consignes de sécurité sont bien établies, diffusées et appliquées.

Lorsque les étudiants manipulent sur une plateforme, chaque enseignant ou encadrant (**hors personnels techniques de la plateforme**) doit préciser les consignes de sécurité aux étudiants qu'il encadre et veiller à leur application.

Vous devez former les étudiants à la manipulation en toute sécurité (utilisation des équipements de protection collective et des EPI conformes). **Vous vérifiez particulièrement la bonne utilisation des EPI dont le port est obligatoire.** Il est de votre responsabilité d'interdire à un étudiant d'exercer l'activité s'il ne porte pas les EPI demandés. Vous êtes habilités à faire cesser les agissements imprudents si nécessaire.

Conformément aux procédures des plateformes du pôle AIP Priméca DS, chaque étudiant dispose pour sa propre sécurité d'une dotation en EPI mise à disposition par la plateforme (bouchons oreilles, lunettes, blouse, gants). Les chaussures de sécurité sont achetées en début d'année par les étudiants.

Je compte sur votre vigilance et sur votre engagement à respecter ces consignes au quotidien.

Vous remerciant par avance pour votre collaboration.

L'Administrateur général

Pierre Benech

Grenoble INP

46 avenue Félix Viallet  
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00  
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr